

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2015

**Présents** : V. Baumard, P. Berton, A. Broussaud, D. Chauveau, J.-J. Gaillard, E. Martin, P. Merceron, D. Merzeraud, M. Percept, A. Richez, Ch. Verguin, F. Viaud.

**Excusés** : P. Gaillard, G. Roy, N. Marot.

**Secrétaire de séance** : M. Percept.

**Approbation du PV de la séance du 28 octobre 2015** : à l'unanimité

### **Délibérations** :

- **Taxe d'aménagement du territoire** :  
Monsieur le Maire informe qu'une taxe créée en 2010 avait fait l'objet d'une délibération lors du CM du 4 novembre 2011, laquelle instaurait cette taxe au taux de 1%, pour une durée de 3ans.  
Il est décidé d'instituer cette taxe sur l'ensemble du territoire communal au taux de 1% sans limitation de durée. Ce taux ainsi que l'exonération pourront être modifiés tous les ans ; **délibération votée à l'unanimité.**
- **Modification des statuts de la CCRC** :  
Concernant la FPU (fiscalité professionnelle unique) la délibération porte sur la conformité de la rédaction des nouveaux statuts ( ...on y intègre la prise en compte de la compétence : Création et gestion d'une structure d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans). **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de statuts.**
- **Participation écoles de Châteauneuf** :  
Le montant de la participation est de 1.646,22 € par enfant, soit un total pour 7 enfants de 11.523,54 €. Cette somme sera intégrée au budget primitif 2016. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal, qui accepte, de débloquer les fonds pour régler cette somme ; **délibération votée à l'unanimité.**
- **Virement de crédits : exonération Jeunes Agriculteurs** :  
En 2002 il a été institué un dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs. La Trésorerie nous demande le remboursement du dégrèvement accordé, qui s'élève à 440 € pour lequel il est nécessaire de procéder à un virement de crédit. **Le virement de crédits est approuvé à l'unanimité.** Toutefois, on va essayer d'obtenir auprès du Trésorier de Châteauneuf le nom du ou des bénéficiaires.
- **Local multiple rural** :  
Nous avons reçu une demande écrite de Madame Lounis pour que son loyer reste à 200 € HT une année supplémentaire alors qu'il devrait passer à 300 € au bout d'un an d'occupation.  
**9 voix pour, 2 abstentions**, une personne est arrivée après le vote.
- **Subvention de la CCRC pour le projet d'aménagement du bourg phase 3** :  
Le projet s'élève à 183.750 € H.T. Une subvention, une fois par mandat électoral, plafonnée à 6% de 150.000 €, soit 9.000 €, peut nous être accordée par la CCRC. **Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CCRC.**

### **Présentation du projet d'aménagement du bourg phase 3** :

Une réunion publique de présentation du projet aux habitants de la commune est organisée le jeudi 17 décembre prochain. Les flyers sont prêts à être déposés dans les boîtes aux lettres.

### **Journal communal 2016** :

La parution est prévue pour février.

### **Vœux de la municipalité 2016 :**

La date est fixée au vendredi 29 janvier 2016 à 19 heures. Chacun souhaite que cette soirée se déroule comme pour les vœux 2015 avec présentation d'un film, ce qui a été très apprécié par les administrés présents.

Tout le monde est sollicité pour transmettre à Audrey toutes les photos prises lors d'évènements survenus en 2015, avec titre et date. Il y aura également la présentation du site Web de notre commune.

### **Projets 2016 :**

Chaque commission est appelée à préparer ses projets pour 2016.

### **Questions diverses :**

La centrale d'achat a donné au SIVOS une réponse favorable à notre réclamation sur la facturation du véhicule qui nous a été livré. Celui-ci reste en notre possession avec une facturation identique à notre bon de commande. En contrepartie certains aménagements superflus seront retirés pendant les vacances.

**Date du prochain conseil le mercredi 20 janvier 2016 à 18h30**